

Pr. Hamid Berchiche

DROIT DES AFFAIRES

Droit commercial

Droit pénal

Edition
Universitaire



Table des matières

Introduction	5
Titre I : le droit commercial	9
Première partie : Les personnes physiques commerçantes	19
Chapitre I : Les actes de commerce	21
Chapitre II : Le statut du commerçant, personne physique	31
Chapitre III : Le fonds de commerce	53
Deuxième partie : Les personnes morales commerçantes	75
Chapitre I : Les sociétés à risques illimités	77
Chapitre II : Les sociétés à risques limités	107
Conclusion	155
Titre II : Le droit pénal des affaires	163
Introduction	165
Première partie : Rappel des grandes qualifications du droit pénal général	167
Chapitre I : Les atteintes aux biens	169
Chapitre II : Les autres infractions contre la paix publique en relation avec les affaires.....	191
Deuxième partie : Les qualifications propres au droit pénal des affaires	197
Chapitre I : Le droit pénal des sociétés commerciales.....	197
Chapitre II : Les infractions en rapport les infractions en rapport avec l'économie	223
Chapitre III : Les infractions relatives à la concurrence	229
Troisième partie : Les autres infractions ayant une relation avec le monde des affaires	237
Chapitre I : Les infractions douanières	239
Chapitre II : Les infractions boursières	255
Chapitre III : Les atteintes aux droits de propriété intellectuelle.....	259

Conclusion	267
Bibliographie	269
Table des matières	271

DROIT DES AFFAIRES

La démarche juridique n'est pas nécessairement défensive. Pour beaucoup de gens, l'idée de droit est liée à l'idée de contentieux. Dans la plupart des entreprises, la perception du juridique se fait au travers du seul service contentieux. En réalité, le recours au droit doit se faire dans une perspective plus offensive.

Le droit est l'affaire de tous, au sein de l'entreprise. Toute décision, qu'elle soit financière ou commerciale, porte en elle une dimension juridique. Le monde des affaires ne peut vivre sans le droit, c'est pourquoi le droit des affaires occupe à l'heure actuelle une place prépondérante dans l'environnement économique et social. Le monde des affaires, comme toute organisation sociale, obéit à des règles générales ou spéciales. Les règles générales (ou le droit qui est l'ensemble des règles obligatoires organisant la vie des hommes en société) relèvent du droit civil, branche du droit privé qui régit les rapports entre les particuliers, on l'appelle le droit commun car il s'applique à tous.

Toutefois, pour les personnes physiques ou morales qui exercent le commerce, des règles spéciales sont appliquées ; ces règles constituent le droit commercial. (Titre I). Mais l'activité commerciale qui permet de réaliser des bénéfices donne l'occasion à des personnes peu scrupuleuses d'aboutir à un « enrichissement sans cause » en agissant de manière frauduleuse. De tels comportements font l'objet du droit pénal des affaires (Titre II).

Pr. Hamid Borchiche



Prix : 800 DA